

Depuis mardi 17 mars, le mot d'ordre est : restez chez vous. Les déplacements de chacun et chacune d'entre nous sont limités aux cas suivants :

- déplacements entre son domicile et son travail si c'est indispensable et que le télétravail n'est pas possible,
- faire des courses de première nécessité,
- déplacements pour motif de santé urgent ou sur convocation médicale,
- déplacements pour motif familial impérieux : assister ou venir en aide à des proches vulnérables,
- déposer des enfants dans le cadre de garde partagée,
- déplacements brefs proches de son domicile pour pratiquer une activité physique seul.e ou sortir son chien : pas plus d'1 kilomètre autour de chez soi, pendant 1 heure maximum.

Lors de vos déplacements, vous devez avoir sur vous une attestation pour justifier ce déplacement. A télécharger [ici sur le site du ministère de l'Intérieur](#). Depuis le 24 mars, vous devez également indiquer l'heure à laquelle vous sortez sur l'attestation.

Le point sur les services ouverts dans la Métropole de Lyon. Ces informations évoluent chaque jour en fonction de la situation.

• Poubelles

- Les équipes de la Métropole assurent normalement la collecte des bacs gris et des bacs verts. Mais le centre de tri Nicollin a fermé. Dans plusieurs communes de la Métropole, les déchets triés ne pourront pas être valorisés en ce moment. Sont concernées, les communes de Caluire, Champagne, Craponne, Dardilly, Ecully, Fleurieu, Francheville, Genay, Irigny, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Neuville, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint-Cyr, Saint-Didier, Sainte-Foy, Saint Genis-Laval, et Venissieux,. Et également une partie des communes de Rillieux, Tassin, Lyon 1er, 4e, 5e, 6e, 9e et Villeurbanne.
- La priorité est donnée à la collecte des déchets. Il y aura moins de tournées pour nettoyer les rues et les espaces publics. Des agents se sont portés volontaires pour venir en renfort des équipes.
- Les autres services de collecte de déchets occasionnels (déchèteries mobiles, déchèteries fluviale, et points d'apport volontaire déchets verts) sont suspendus.
- Les déchèteries sont fermées.
- Il n'est plus possible de demander un nouveau bac de tri, de le remplacer ou de le faire réparer. Merci de renouveler vos demandes lorsque les restrictions actuelles seront levées.
- Les masques, mouchoirs et gants usagés ne doivent pas être jetés dans le bac de tri. Ils doivent être jetés dans un sac plastique dédié, qui doit être conservé 24 heures avant de le mettre à la poubelle.

• Protection des agents de la Métropole

- mise à disposition de masques, de gels, de gants, à tous les agents en poste dans des fonctions qui le nécessitent : Maisons de la Métropole, PMI, collecte des déchets, traitement des eaux usées, agents dans les collèges, agents de la protection de l'enfance, assistant.es familial.es...
- don de 100 000 masques à l'Agence régionale de santé (ARS), responsable de leur répartition sur le territoire.
- mise en production de masques par Tissages de Charlieu.
- achat par la Métropole de 4 000 litres de gel hydroalcoolique produit par une entreprise locale (Seqens). Des agents volontaires de la Métropole vont le conditionner en 40 000 flacons.

• Transports Eau potable

- Les services Bluely, Citiz et Yeah sont fermés. Pour l'instant, le service [Vélov](#) fonctionne.
- Sur le [réseau TCL](#), dès le lundi 23 mars, la fréquence des transports en commun baisse à 55% par rapport au rythme habituel. Les véhicules, les valideurs et les sièges en station sont désinfectés régulièrement.
- Le stationnement est gratuit à Lyon et Villeurbanne.
- Vous pouvez boire l'eau du robinet en toute sécurité. Les équipes [d'Eau du Grand Lyon](#) s'organisent pour assurer ce service public essentiel.

• Solidarités

- Les personnes âgées les plus fragiles sont appelées par les agents de la Métropole. Un plan contact COVID-19 est mis en place pour garder un contact régulier avec les personnes isolées les plus fragiles. En lien avec la préfecture et l'Agence régionale de santé.
- Les visites extérieures ne sont plus autorisées dans les établissements pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)
- Les aides sociales – revenu de solidarité active (RSA), allocation personnalisée d'autonomie (APA), prestation de compensation du handicap (PCH)... – vont être renouvelées automatiquement.
- Protection de l'enfance : de nombreux travailleurs sociaux se sont portés volontaires pour aider les personnels de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).
- Les maisons départementales et métropolitaines des personnes handicapées (MDPH) sont fermées mais un accueil téléphonique est maintenu.
- Les agents des services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD) peuvent récupérer des masques en pharmacie.
- Les restaurants sociaux restent ouverts.
- Les maraudes des associations sont maintenues.
- La Croix-Rouge a ouvert un lieu d'accueil et l'État a ouvert un hôtel pour les personnes sans domicile fixe.
- Si vous pouvez aider pendant cette période de crise, un appel à volontaires est lancé pour des missions du type distribution de repas ou appels aux personnes âgées ou isolées. Rendez-vous sur <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

- **Constitution d'une « réserve métropolitaine »** : un appel au volontariat est lancé auprès des agents de la Métropole pour réaliser des missions essentielles de service public : appels téléphoniques aux personnes fragiles, protection de l'enfance...) et des missions d'intérêt général.

• Collèges

- 50 % des collèges restent ouverts pour accueillir les enfants des personnels de santé. Les agents de la Métropole assurent l'accueil et la sécurité ainsi que les travaux urgents.
- 3 collèges seront ouverts 7 jour sur 7 à proximité des principaux centres hospitaliers de notre territoire pour accueillir les enfants du personnel soignant : le collège Dargent à Lyon 3e, le collège Picasso à Bron, le collège Giono à Saint-Genis-Laval.

• Maisons de la Métropole

Les Maisons de la Métropole sont fermées. Une permanence téléphonique est assurée de 9 à 17h dans certaines maisons de la Métropole. La liste est à jour sur grandlyon.com

• PMI ET Planning familial

Des permanences pour la PMI (protection maternelle et infantile) sont faites uniquement pour les cas complexes et sur rendez-vous. Appelez avant de vous déplacer. La liste est à jour sur grandlyon.com

Pour les centres de planification et d'éducation familiale, des permanences sont assurées seulement dans certains CPEF pour les urgences et sur rendez-vous uniquement. Appelez avant de vous déplacer :

- [Centre de planification et d'éducation familiale de Givors – Prévert](#)
- [Centre de planification et d'éducation familiale de Lyon 9e](#)
- [Centre de planification et d'éducation familiale de Rillieux-la-Pape](#)

- **Chantiers**

De nombreux chantiers sont suspendus. Les travaux de voiries urgents sont maintenus.

- **Parcs et espaces verts**

La ville et la Métropole de Lyon ont fermé leurs parcs, jardins et aires de jeux, dont le parc de Parilly, le domaine de Lacroix-Laval, le parc de la Tête d'Or, le parc Gerland et le parc Blandan. Les berges du Rhône sont fermées à partir de jeudi 19 mars matin. Les accès et les parkings du Grand parc de Miribel Jonage sont fermés.

- Tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays sont fermés : les restaurants, les cafés, les cinémas, les discothèques, les musées. Seuls restent ouverts les magasins alimentaires, les pharmacies, les stations essence, les banques et les bureaux de tabac et de presse.

- **Marchés**

À partir du mardi 24 mars, les marchés extérieurs sont fermés,

Des gestes barrières pour se protéger

Pour protéger votre santé, celle de votre entourage et limiter la propagation du coronavirus, il est important de respecter ces gestes simples :

- se laver les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique,
- tousser et éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- saluer sans se serrer la main, ni se faire la bise,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- porter un masque seulement quand on est malade : le masque est réservé aux malades sur prescription médicale, les pharmacies ne délivrent pas de masque sans ordonnance.

En cas de doute, appelez le numéro vert Info-Coronavirus : 0800 130 000 (appel gratuit).